

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D085\_230623**

**DIRECTION DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION -  
DSP THD  
Évolution de catalogue de services - Autorisation**

La commission Prospective Nouveaux Projets Communication, s'est réunie le 13 juin et a émis un avis favorable à l'évolution du catalogue de services proposés par Altitude Infra à destination des opérateurs.

Afin d'ajuster les prix des offres au marché des télécoms, la tarification et les conditions d'accès au réseau T.H.D. nécessitent des adaptations régulières.

Le catalogue d'offres en vigueur actuellement est celui de COVAGE.

Le délégataire souhaite ratifier son offre nationale de services dite « Offre 4.0 »

Elle permet, entre autres, de mieux répondre aux problématiques associées à la sous-traitance des opérateurs nationaux largement décriées ça et là.

Le nouveau catalogue vient également compléter la granularité des offres entreprises. L'offre de référence FTTE passive est destinée à répondre aux recommandations du régulateur. Cette offre permet la mise à disposition d'un lien NRO→PTO passif avec une garantie de temps de réparation compatible avec les besoins des professionnels.

Consulté, notre AMOA émet un avis favorable à cette mise à jour du contrat visant à une harmonisation de l'offre sur toutes les plaques Altitude.

Cette modification contractuelle sera référencée « Avenant N°7 »

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser la passation de l'avenant tarifaire n°7 ;
- Autoriser la mise en place de « l'offre 4.0 » ;
- Autoriser l'ajout au catalogue de service de l'offre FTTE passive ;
- Habilitier le Président ou le Vice-Président le représentant à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré  
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** la passation de l'avenant tarifaire N°7 ;

**AUTORISE** la mise en place de « l'offre 4.0 » ;

**AUTORISE** l'ajout au catalogue de service de l'offre FTTE passive ;

**HABILITE** le Président ou le Vice-Président le représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

